

**Salle polyvalente Michel Dinet - Place François Mitterrand**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 25**

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY

**Conseillers absents - excusés : Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA**

**Procurations : Malika TRANCHINA à Jean-Pierre ROUILLON  
Marie-Claire D'AGOSTINO à Bertrand KLING**

**Votants : 27**

**Secrétaire de séance : Salvatore LIVOLSI**

**Date convocation : 20 septembre 2019**

**N° 2019-037**

**Objet : Création d'une commission extra-municipale des affaires scolaires**

**Rubrique : 5.2**

**Rapporteur : Marie-José AMAH**

Conformément à l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut créer des commissions extra-municipales sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

La mise en place d'une commission extra-municipale des affaires scolaires s'inscrit dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative et de concertation avec les Malzévillois.

Elle aura comme objectif d'associer le personnel enseignant ainsi que des parents des enfants malzévillois à la réflexion et à la mise en œuvre d'actions ayant un impact sur la vie scolaire et extrascolaire sur le territoire de la commune.

Il vous est proposé de fixer le nombre des membres de cette commission à 24 maximum.

Dans l'immédiat, elle sera composée des membres suivants :

- Bertrand KLING
- Marie-José AMAH
- Irène GIRARD
- Béatrice BAURAIN DE BERNARDO
- Jean-Marc RENARD
- Corinne MARCHAL-TARNUS

Un appel à candidatures sera lancé pour compléter la composition de cette commission extra-municipale.

Vu l'avis favorable de la commission Temps de l'enfant du 11 septembre 2019,

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide** la création d'une commission extra-municipale des affaires scolaires.

**Fixe** le nombre de ses membres à 24 maximum.

Le Maire,  
Bertrand KLING

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Malzeville, Meurthe-et-Moselle. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE MALZEVILLE' and 'Meurthe-et-Moselle'. Overlaid on the stamp is a large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bertrand KLING'.